



Orvault, le 29 janvier 1998

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le jeudi 15 janvier 1998, les copropriétaires de l'Association Syndicale libre du Bois-Raguenet, village Phénix, se sont réunis salle municipale du Bois-Raguenet, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- >Rapport moral de l'exercice 97
- >Approbation des comptes de l'exercice 97
- >Présentation du budget 98 (Fédération et Phénix) et vote de décision
- >Election des membres du bureau
- >Questions diverses :
  - modification de l'intitulé de l'association
  - espaces verts (élagage, nouvelles plantations, bancs)
- >Autres questions

\*\*\*

La feuille de présence est dressée et signée par tous les membres présents à l'assemblée, tant en leur nom que comme mandataire.

La feuille de présence certifiée par les membres du bureau et les pouvoirs des membres représentés seront conservés à l'appui du présent procès-verbal.

A 20H45, le quorum étant atteint avec 62 lots de représentés (35 présents et 27 pouvoirs), la séance est déclarée ouverte.

Le Président, Monsieur Hucteau, remercie les copropriétaires de leur présence et leur offre ses vœux. Il souhaite également la bienvenue aux nouveaux résidents.

L'ordre du jour est abordé.

\*\*\*

### I - RAPPORT MORAL DE L'EXERCICE 97

Le Président dresse un bref bilan de l'année écoulée en précisant les actions qui ont été menées par le Bureau :

- Elagage, desserte du lotissement par les bus, réfection des ronds points, rencontre en Mairie avec Mr Talbourdel pour les serres, participation à la réunion « vie locale » au Bois Raguenet, planification avec Mr Schwaab de la campagne d'élagage à venir, etc...). Les délibérations concernant ces sujets sont tenues à la disposition des copropriétaires.

Mr Hucteau précise également que, concernant la voie bananière, les actes de cession ne sont toujours pas signés à ce jour.

Mr Hucteau donne la parole à Mr Sarraméa, Vice-Président de l'association, mais aussi président de la Fédération. Ce dernier fait un bref compte-rendu de la dernière assemblée générale de la Fédération du 10/10/97 où les statuts ont été modifiés. Concernant la trésorerie, les comptes de résultat de la Fédération comportaient un excédent de 34 000 F qui sont redistribués entre les différentes associations.

## **II- APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 97**

Mme Coppin, trésorière, commente la réalisation du budget 1997 :

- le poste élagage comporte un excédent de 1996 (6500,34 F) qui n'a pas été utilisé en 1997, mais qui le sera en 1998.

- plus de paiement à effectuer pour l'éclairage de la voie Bananière.

Quitus est donné au trésorier pour le budget de l'année écoulée.

## **III - PRESENTATION DU BUDGET 98**

### **1) Budget Fédération**

Mme Coppin, trésorière, commente les postes qui ont été augmentés :

- les frais de personnel, les charges salariales augmentent suite à la modulation du temps de travail du jardinier (Mr Schwaab travaillera 1 heure de plus en période estivale, heure qui est considérée comme une heure majorée à 25%).

- le poste tracteur. Suite à une grosse réparation cet été, il a été décidé de faire effectuer un bilan de son état, d'où l'augmentation du poste.

- concernant le poste « travaux exceptionnels », sont budgétés : l'achat d'un microordinateur et accessoires, des bancs et les travaux effectués au niveau du mur d'enceinte du parc.

Mme Coppin précise qu'il existe un tableau d'amortissements pour le local, le tracteur, la remorque et la bureautique et que celui-ci est consultable par toute personne qui le désire.

Concernant le solde de trésorerie, trop important encore cette année, il a été diminué de 80 000 F (45 000 F de reprise sur provisions et 35 000 F sur l'excédent de l'exercice 97).

La répartition de la reprise sur provisions est fixée comme suit :

- 58% des charges pour le parc

- 42% des charges pour les associations

### **2) Budget Phénix**

Discussion autour du projet d'installation de bancs et vote :

|            |    |
|------------|----|
| Pour       | 17 |
| Abstention | 12 |
| Contre     | 33 |

Le projet est donc abandonné et la cotisation ramenée à 600 F.

Présentation du programme d'élagage. Le jardinier va intervenir prochainement sur les haies composées de: noisetiers, tamaris, prunus, hêtres, châtaigniers pourpres afin de réduire l'emprise et d'en maintenir les dimensions dans des proportions convenables.

Mr Schwaab tient à jour un relevé de toutes les plantations zone par zone et planifie les interventions selon l'urgence et le temps dont il dispose. Il est donc demandé à chaque copropriétaire de ne pas intervenir à titre individuel auprès de Mr Schwaab et de le laisser faire son travail. Si des remarques sont à faire, elles doivent être faites auprès d'un des membres du bureau.

Mr Schwaab devra également intervenir rapidement à des endroits présentant un danger en matière de sécurité, notamment dans le virage au début de la rue du Bourrelier pour dégager la végétation rampante qui empêche l'accès au trottoir et étêter le bosquet pour une meilleure visibilité des véhicules.

Des gros travaux d'élagage vont également être effectués par un élagueur professionnel et concerne essentiellement des chênes et des châtaigniers. Il est signalé, à ce propos, que le bois sera vendu aux copropriétaires intéressés au prix de 200 F le stère. Il faudra s'adresser directement à Mr Schwaab et le payer à la livraison (**par chèque uniquement à l'ordre de A.S.B.R. Village Phénix**).

Concernant les bouleaux situés près de l'ancienne antenne collective et sur l'espace se trouvant au fond de la rue du Bourrelier, l'élagueur n'a pas jugé utile de les élaguer car cela nuirait à l'équilibre de l'arbre. Toutefois, un ébranchage pourra être effectué.

Pour clore ce chapitre, le bureau rappelle la date-butoir pour le règlement des cotisations : **le 31/03/1998**

et insiste, une fois de plus, sur l'importance du respect de cette date, d'une part pour le bon fonctionnement de la trésorerie de notre association et d'autre part, pour éviter la pénibilité de la relance par les membres bénévoles du bureau.

Un copropriétaire s'étonne de ne pas avoir reçu le projet de budget Fédération en même temps que la convocation à cette assemblée générale.

Le bureau fait remarquer qu'il n'y a pas obligation pour les associations de distribuer le projet de budget de la Fédération en même temps que les convocations. Le projet de budget de la Fédération est voté par les représentants mandatés des différentes associations du Bois Raguenet avant les assemblées générales de celles-ci. Toutefois, ce budget est à la disposition des copropriétaires qui souhaitent le consulter.

Pour cette raison, ce copropriétaire vote « contre » le projet de budget et comme il est en possession de 2 pouvoirs, le budget est voté à l'unanimité moins 3 voix.

#### **IV - ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU**

Les membres du bureau se représentent et sont reconduits.

Le Président, Mr Hucteau signale toutefois qu'il effectue cette année son dernier mandat.

## **V - QUESTIONS DIVERSES**

### **1) Modification de l'intitulé de l'association**

Ceci pour permettre de dissocier notre association de celle de la Fédération qui se nomme également A.S.B.R. et éviter ainsi toute confusion au niveau bancaire, les deux associations ayant leurs comptes dans la même agence bancaire.

Dorénavant, le sigle A.S.B.R. sera suivi de « Village Phénix ».

Cette modification d'intitulé est approuvée à l'unanimité.

### **2) Espaces verts**

-Les pelouses sont parfois malmenées par des voitures. Ne faudrait-il pas envisager la pose de plots à l'entrée des espaces verts ?

Le bureau a déjà pensé à cette possibilité mais s'est heurté au problème du passage du tracteur de Mr Schwaab. Il faudrait peut être étudier de nouveau la question avec un système de « plots parking ».

-A qui appartient la haie qui borde la propriété située à l'angle de la rue des Baladins et de la rue du Puisatier ? La copropriétaire de ce lot s'indigne quant à l'élagage qui a été effectué par la Mairie sur cette haie il y a 3 ans.

Il y a tout lieu de penser que cette haie appartient à la Mairie, mais la vérification sera faite auprès du cadastre.

-Un autre copropriétaire signale le besoin d'entretien d'une haie située en limite de propriété avec le lotissement du Clos de la Rotonde

## **VI - AUTRES QUESTIONS**

### **1) Problème de stationnement**

-un copropriétaire s'inquiète du danger que peut occasionner le stationnement sur le trottoir bordant sa propriété à l'entrée de la rue du Puisatier.

Le Président, Mr Hucteau, souligne qu'effectivement, le stationnement devient problématique à certains endroits du lotissement, du fait de l'usage systématique des trottoirs de façon bilatérale. Il rappelle également que si l'on veut respecter à la lettre le code du stationnement, la règle pour le Bois Raguenet est le stationnement unilatéral par quinzaine (panneau à l'entrée du Bois Raguenet). Pour des raisons bien évidemment pratique, le meilleur règlement reste celui de la tolérance et surtout de la responsabilité pour prévenir tout accident.

### **2) Eclairage du plan de situation sur le parking du centre commercial**

-Cette demande a été adressée au bureau Phénix et Mr Sarraméa, Président de la Fédération, précise que cette question concerne la Fédération et non Phénix. Elle sera donc prise en compte lors de la prochaine réunion de Fédération.

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est close à 22H30

\*\*\*



Orvault, le 29 janvier 1998

Suite à l'assemblée générale et après réunion des membres du bureau le 28/01/98, nous vous communiquons sa composition.

### Composition du bureau

|                           |               |                       |                 |
|---------------------------|---------------|-----------------------|-----------------|
| <u>Président</u>          | Mr HUCTEAU    | 54 rue du Puisatier   | ☎02 40 63 28 24 |
| <u>Vice-Président</u>     | Mr SARRAMEA   | 13 rue du Bourrelier  | ☎02 40 63 55 08 |
| <u>Trésorier</u>          | Mme COPPIN    | 3 rue du Puisatier    | ☎02 40 94 99 81 |
| <u>Trésorier-Adjoint</u>  | Mme EVEILLARD | 20 rue des Rémouleurs | ☎02 40 63 64 01 |
| <u>Secrétaire</u>         | Mme BALLIAU   | 46 rue du Puisatier   | ☎02 40 94 74 56 |
| <u>Secrétaire-Adjoint</u> | Mme CLEMENT   | 2 rue des Baladins    | ☎02 40 94 76 60 |

Nous vous rappelons que la cotisation 1998 est de 600 F. Nous vous demandons de bien vouloir régler impérativement cette somme pour le 31 mars.

Les chèques, à l'ordre de l'A.S.B.R. Village Phénix, sont à adresser ou à déposer (sous enveloppe) chez :

Madame COPPIN - 3 rue du Puisatier - 44 700 ORVAULT.

\*\*\*

Cette année encore, le bureau a été heureux de constater une bonne participation à son assemblée générale. L'intérêt pour la vie d'un quartier et la confiance accordée à une équipe, sont très motivants pour des membres bénévoles d'une association. Le bureau remercie les copropriétaires présents à cette assemblée.

Nous restons à votre disposition, tout au long de l'année, pour tous renseignements complémentaires.

\*\*\*